

[3 mars](#)

**Affaire Karadžić:
nouvelle
comparution de
l'accusé sur l'acte
d'accusation
amendé**

L'accusé est censé dire s'il plaide coupable ou non coupable des charges nouvelles formulées dans l'acte d'accusation amendé, à la demande de l'accusation et suite à l'aval de la Chambre de 1^{ère} instance.

L'accusé refuse de se prononcer, et le Juge Bonomy fait enregistrer, comme le prévoit le Règlement de procédure et de preuve, un plaidoyer de non culpabilité au nom de l'accusé.

Les communiqués de presse afférents sont disponibles en français sur le site du Tribunal: www.icty.org

[4 mars](#)

**Le nouveau site
Internet du
Tribunal est un
franc succès**

Depuis sa refonte, le site Internet du Tribunal voit sa consultation progresser de mois en mois. Les statistiques rassemblées depuis le lancement de la nouvelle formule, à la fin de 2008, sont très encourageantes : le nombre de pages consultées est passé de moins de 200.000 (décembre 2008) à près de 350.000 le mois dernier.

Les lecteurs viennent de 165 pays différents, avec quatre pays entête dans cet ordre : Pays-Bas, Serbie et Etats-Unis. Les rubriques les plus populaires sont « Le calendrier des audiences », « les Affaires », et « Le Tribunal en bref ».

[5 mars](#)

**Affaire Gotovina
et al. : fin de la
présentation des
moyens à charge**

L'accusation termine ce jour la présentation de ses moyens dans le procès contre Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač. Depuis le début du procès, le 11 mars 2008, le Bureau du Procureur a appelé à la barre 78 témoins, dont 36 étaient des « internationaux » au moment de l'Opération Storm.

A la suite de la clôture de la phase de l'accusation, la défense a déposé une requête visant à obtenir 90 jours pour préparer la présentation de ses moyens. Cette requête est en cours d'examen par la Chambre .

[6 mars](#)

**Comparution
initiale de
Vojislav Šešelj
dans une affaire
d'outrage**

Vojislav Šešelj plaide non coupable des chefs d'outrage portées contre lui le 21 janvier dernier après la publication d'un livre dans lequel il révèle le nom et des détails personnels concernant trois témoins protégés lors de son procès, différent, sur des allégations de crimes commis en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

Un communiqué de presse en français et disponible sur le site Internet du Tribunal: www.icty.org

[10 mars](#)

**Affaire Popović
et al. : Momir
Nikolić appelé à
déposer**

La Chambre de 1^{ère} instance II ordonne la comparution de Momir Nikolić en tant que témoin de la Chambre dans l'affaire Popović et al. (Srebrenica).

Ancien commandant adjoint chargé du renseignement et de la sécurité au sein de la Brigade de Bratunac de l'Armée des Serbes de Bosnie, Momir Nikolić fut condamné le 8 mars 2006 par la Chambre d'appel du TPIY à 20 ans de prison pour sa participation aux massacres de Srebrenica. Purgeant actuellement sa peine en Finlande, où il fut transféré le 11 avril 2007, Momir Nikolić reviendra au Tribunal à une date non encore fixée.

[12 mars](#)

**N'écoutez pas le
mandat du
Tribunal, plaide
laParlement
européen**

Réuni en session plénière, le Parlement européen adopte un Rapport et des recommandations au Conseil européen, le pressant de manifester son soutien au Tribunal afin que celui-ci « puisse mener les procès en cours sans hâter inconsidérée et juger les suspects toujours en fuite. »

Saluant le soutien du Parlement européen, le Tribunal émet un communiqué de presse (disponible en français sur le site du Tribunal) : « *Le Tribunal se félicite de la*

reconnaissance de sa contribution significative au développement de la justice internationale, ainsi qu'au processus de réconciliation dans les Balkans occidentaux. Le Tribunal apprécie également que soient reconnus ses efforts de renforcement des capacités nationales, entrepris pour favoriser l'état de droit dans la région. »

Le texte du Rapport et des Recommandations est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2009-0112+0+DOC+XML+Vo//FR>

CALENDRIER DES AUDIENCES 17 MARS – 13 MARS

MARDI 17 MARS

Salle d'audience I 12.30 – 13:45, **Krajišnik**, Arrêt de la Chambre d'appel
14.15 – 19.00, **Djordjević**, Procès

Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

MERCREDI 18 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:30 – 15:45 **Boškosi & Tarčulovski**, Conférence de mise en état

Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

JEUDI 19 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Župljanin and Stanišić**, Status conference
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, Procès

VENDREDI 20 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès

Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès

Salle d'audience III 14:15 – 15:45, **Župljanin and Stanišić**, Conférence de mise en état

LUNDI 23 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Djordjević**, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14.15 – 19.10, **Lukić & Lukić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MARDI 24 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:15, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić & Lukić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

MERCREDI 25 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, Procès
14:15 – 19:10, **Djordjević**, Procès

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:10, **Lukić & Lukić**, Procès

Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

JEUDI 26 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, Procès
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, Procès (à confirmer)
14:15 – 19:10, **Lukić & Lukić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, Procès

VENDREDI 27 MARS

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Lukić & Lukić**, Procès
14.15 – 19.00, **Gotovina et al**, Procès (à confirmer)
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Djordjević**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, Procès

Le calendrier des audiences est provisoire et vous êtes invités à consulter les changements de dernière minute sur le site Internet du Tribunal.

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 116 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 116 d'entre elles : dix ont été acquittées, 57 condamnées (un est en attente de transfert pour purger sa peine, 28 sont en cours d'exécution de peine, 26 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 45 accusés : dix sont en appel, six autres ont été récemment jugés par une Chambre de 1ère instance mais les délais d'appel ne sont pas encore échus, 21 sont en procès, et six en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 29 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier par interim : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf .

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nicolas Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Assistante: Gea van der Werf, + 31.70. 512. 85.99, vanderwerf@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
